



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT LE SECTEUR INDUSTRIEL LIMITROPHE AU CENTRE-VILLE MARQUETTE**

**À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée :

**QUE** lors d'une séance tenue le 15 décembre 2025, le conseil a adopté par résolution un projet du règlement ci-haut mentionné.

**QU'**une assemblée publique de consultation aura lieu le **7 janvier 2026, à 17 h**, dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville au 19, avenue Marquette, Baie-Comeau, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19).

**QUE** l'objet de ce règlement concerne le point suivant :

- Assujettir la délivrance de permis de construction ou de certificat d'autorisation ou d'occupation dans la zone 203 I (secteur industriel limitrophe au centre-ville Marquette) à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au Service de l'urbanisme et du développement durable de la Ville au 1310, rue d'Anticosti, Baie-Comeau, pendant les heures de travail.

Baie-Comeau, le 17 décembre 2025



**Me Clémence Richard, greffière et  
directrice des affaires juridiques**